

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH**

**Séance ordinaire du 13 AVRIL 2022 à 18h00, après convocation légale**

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;  
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;  
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;  
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

**Etaient présents :**

ANDRE René	HERGAT Michel	ZENNER Bernard	BALCERZAK Roland
REBSTOCK-PINNA Alexandra	SCHITZ Denis	SCHIVRE Marc	MEDVES Jean-François
MELEO GUY	TACCONI Pierre	JURCZAK Serge	KOWALCZYK Maryline
BRUSCO Stéphane	MATHIEU Bertrand	PHILIPPE Lionel	LANGMAR Déborah
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	LORENTZ Maurice	
RENAUX Patricia	SCHNEIDER Brigitte		
ACKER Christine	RECH Serge		
VEINNANT Bernard	ROBINET David		
ZIEGLER Damien	BARILLARO Jérémy		
CORAZZA Jean-Luc	HOLSENBURGER Alexandre		

**Procurations :**

FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	BRUSCO Stephan... jusqu'au point 11
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BARILLARO Jérémy
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	ROBINET David
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	BARILLARO Jérémy
BRUSCO Stephan	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel à partir du point 12
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	SCHREIBER Roger à partir du point 10
SCHULTZ Laurent	a donné procuration à	MELEO Guy
POUGET Clémence	a donné procuration à	MELEO Guy
BEY Michèle	a donné procuration à	JURCZAK Serge
TSCHIERSCH Laurent	a donné procuration à	RENAUX Patricia
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
FERRERO Marc	a donné procuration à	ANDRE René
WEIS Mathieu	a donné procuration à	ANDRE René
BECKER Patrick	a donné procuration à	VEINNANT Bernard

**Absents excusés :**

DEUTSCH André	KASPAR-COTRUPI Angèle
VETZEL Caroline	ENGELMANN Fabien

**Absents non excusés :**

COLIN Jean-Marie	GRILLO Marie	WATRIN Audrey	ABATE Patrick
HERFELD Marie-Laurence	LOPICO Aurélie	FEUVRIER Alieth	FRADELLA Cédric
DEISS Murielle	SCHUTZ Sylvie	GUERMANN Bernard	SEGURA Olivier

La séance débute à 18h07

**Début de la séance :**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>60</b>
<b>Présents :</b>	<b>28</b>
<b>Procurations :</b>	<b>14</b>
<b>Absents :</b>	<b>18</b>

**Au cours du point 2 :**

Arrivée de M. HERGAT et de M. LORENTZ

<b>Membres en exercice :</b>	<b>60</b>
<b>Présents :</b>	<b>30</b>
<b>Procurations :</b>	<b>14</b>
<b>Absents :</b>	<b>16</b>

**Au cours du point 4 :**

Monsieur SCHREIBER Roger quitte la séance avant le vote pour l'approbation du compte administratif et revient après le vote.

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 30**  
**Procurations : 14**  
**Absents : 16**

**Au cours du point 10 :**

Départ de Mme SCHNEIDER Brigitte

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 29**  
**Procurations : 15**  
**Absents : 16**

**Au cours du point 11 :**

Sortie de M. ANDRE René

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 28**  
**Procurations : 13**  
**Absents : 19**

**Au cours du point 12 :**

Retour de M. ANDRE René  
Départ de M. BRUSCO Stephan  
Sortie de M. PAQUET Michel

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 27**  
**Procurations : 15**  
**Absents : 18**

**Au cours du point 13 :**

Retour de M. PAQUET Michel

**Membres en exercice : 60**  
**Présents : 28**  
**Procurations : 15**  
**Absents : 17**

La séance se termine à 19h35

*Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :*

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint  
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable  
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

**POINT 11 – DELIBERATION N°2022/I-21 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE (SIM) GRAND EST**

Les élus du SMiTU ont voté la délibération 2018/61 lors du Comité Syndical du 19 décembre 2018 relative à la signature de la Charte des Mobilités et de l'Intermodalité de la Région Grand Est. Celle-ci a été complétée par la délibération n°-2019/32 du 5 juillet 2022 relative à la Convention Multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale Grand Est.

Pour rappel, il s'agit d'un calculateur d'itinéraires qui s'appuie sur un ou plusieurs modes (TC, TAD, vélo, VLS, VP, covoiturage, autopartage et piéton), à partir des données du référentiel (théoriques, circonstanciels, temps réel et accessoires) pour fournir des propositions d'itinéraires d'adresse à adresse aux usagers.

La Région Grand Est propose aujourd'hui un Avenant n°1 à cette convention qui a pour objet la mise à jour des modalités de mise à disposition des données du Système d'Information Multimodale Grand Est pour les tiers privés.

Cette mise à jour concerne essentiellement l'intégration du contrat de licence de réutilisation de données de l'API Fluo. En effet, La Région Grand Est et les AOM du territoire souhaitent mettre à disposition du public les données du Système d'Information Multimodale et permettre leur réutilisation en vue de favoriser le développement de services à l'utilisateur et l'innovation sur le territoire, conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et à la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Quatre possibilités d'intégration de ces données vous sont ainsi proposées, à travers :

1. La mise à disposition du module de calcul d'itinéraires en marque grise
2. La mise à disposition de modules intégrables (recherche horaire, recherche d'itinéraire, plans à proximité) en marque grise ou blanche
3. La mise à disposition des autres données mobilité du référentiel et du calculateur d'itinéraires, accessibles par une API
4. La mise à disposition des données d'offres théoriques des réseaux de transport public, sous la forme de fichier bruts (NEPTUNE, GTFS)

Ainsi, les articles suivants ont notamment été modifiés :

- Article 8.2.2 « Mise à disposition et réutilisation des autres données du référentiel et du calculateur d'itinéraire ».

Modifié comme suit :

« Le contrat de licence type est présenté en annexe 8 ».

- Article 11 « Modification de la convention ».

Complété comme suit :

Modification des modalités techniques de la mise à disposition des données du SIM	Annexe 6 – Mode opératoire de la plateforme OPENDATA  Annexe 8 – Contrat – Licence de réutilisations des données de l’API Fluo
---	--

- Ajout de l’annexe 8 « Contrat – Licence de réutilisations des données de l’API Fluo ».

Il est demandé au Comité Syndical d’autoriser le Président à signer l’Avenant n°1 à la convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l’exploitation du Système d’Information Multimodale (SIM) Grand Est.

Le Bureau Syndical en date du 31 mars 2022 a donné un avis favorable.

La commission Transport et Réseau du 11 avril 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents, autorise le Président à signer l’Avenant n°1 à la convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l’exploitation du Système d’Information Multimodale (SIM) Grand Est.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 14 avril 2022

Le Président

